RCS : GRENOBLE
Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00142
Numéro SIREN : 440 449 965
Nom ou dénomination : CLI

Ce dépôt a été enregistré le 27/07/2018 sous le numéro de dépôt B2018/011026

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

..... *GRENOBLE*

Date : 27/07/2018

1384268

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2018/011026**
n°de gestion : **2014B00142**
n°SIREN : **440 449 965 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 27/07/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

CLI - Société par actions simplifiée
6 rue de Lorraine 38130 Echirolles -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels

COMMERCE GRENOBLE TRIBUNAL

1384268

Copie certifiée Conforme à l'original

Bilan Actif

Intitulés	2017/12 Brut	2017/12 Amortissements Provisions	2017/12 Net	2016/12 Net
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	45 343	45 343		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
Total immobilisations incorporelles	**45 343**	**45 343**		
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage industriels	1 019	1 019		
Autres immobilisations corporelles	27 325	26 918	406	732
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Total immobilisations corporelles	**28 344**	**27 938**	**406**	**732**
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	**73 688**	**73 281**	**406**	**732**
Stocks				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Total des stocks				
Créances				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	614 579		614 579	660 032
Autres créances	2 664 799		2 664 799	2 588 672
Capital souscrit et appelé, non versé				
Total des créances	**3 279 378**		**3 279 378**	**3 248 705**
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités				
Total disponibilités et divers				
Charges constatées d'avance	1 612 701		1 612 701	1 097 164
ACTIF CIRCULANT	**4 892 080**		**4 892 080**	**4 345 869**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**4 965 768**	**73 281**	**4 892 487**	**4 346 602**

Tribunal de Commerce
Déposé au Greffe le
Sous le N° 2026

Bilan Passif

Intitulés		2017/12	2016/12
Situation nette			
Capital social ou individuel Dont versé :	74 000	74 000	74 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			
Écarts de réévaluation			
Réserve légale		7 400	7 400
Réserves statuaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau		59 711	100 374
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		**375 807**	**329 337**
	Total situation nette	**516 919**	**511 111**
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	CAPITAUX PROPRES	**516 919**	**511 111**
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
	AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		100 186	57 793
Provisions pour charges		52 513	48 263
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**152 699**	**106 056**
Dettes financières			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
	Total dettes financières		
Dettes d'exploitation			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		169 761	107 480
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		780 621	750 015
Dettes fiscales et sociales		142 147	151 099
	Total dettes d'exploitation	**1 092 529**	**1 008 594**
Dettes diverses			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		49 442	478 242
	Total dettes diverses	**49 442**	**478 242**
Comptes de régularisation			
Produits constatés d'avance		**3 080 897**	**2 242 597**
	DETTES	**4 222 868**	**3 729 434**
Ecarts de conversion passif			
	TOTAL GENERAL	**4 892 487**	**4 346 602**

Copie certifiée Conforme à l'original

Compte de résultat

	2017 /12			2016 /12
	France	Export	Total	
Vente de marchandises				
Production vendue : - biens				
Production vendue : - services	278 084	2 550 032	2 828 116	2 807 367
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	**278 084**	**2 550 032**	**2 828 116**	**2 807 367**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			39 793	28 908
Autres produits			147	15 002
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			**2 868 057**	**2 851 278**
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			1 287 855	1 489 277
Total charges externes			**1 287 855**	**1 489 277**
Impôts, taxes et versements assimilés			**56 598**	**33 617**
Charges de personnel				
Salaires et traitements			144 383	153 112
Charges sociales			68 408	67 094
Total charges de personnel			**212 792**	**220 206**
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			325	328
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges			90 894	**18 170**
Total dotations d'exploitation			**91 219**	**18 498**
Autres charges			**574 234**	**578 066**
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			**2 222 701**	**2 339 666**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**645 355**	**511 612**

Compte de résultat (Suite)

	2017/12	2016/12
RESULTAT D'EXPLOITATION	**645 355**	**511 612**
Opérations en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	7 500	4 548
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	7 677	4 923
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	**15 177**	**9 471**
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change	6 375	4 754
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	**6 375**	**4 754**
RESULTAT FINANCIER	**8 801**	**4 717**
RESULTAT COURANT	**654 157**	**516 330**
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges	4 458	
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	**4 458**	
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		293
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		**293**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**4 458**	**(293)**
Participation des salariés aux résultats	37 976	28 420
Impôts sur les bénéfices	244 832	158 280
TOTAL DES PRODUITS	**2 887 692**	**2 860 750**
TOTAL DES CHARGES	**2 511 885**	**2 531 413**
BENEFICE ou PERTE	**375 807**	**329 337**

2017

ETATS FINANCIERS

2017

CLI SAS

ARTELIA

SOMMAIRE

Bilan Actif 2

Bilan Passif 3

Compte de résultat 4

Compte de résultat (Suite) 5

NOTE N°1 - MODES ET METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES 9

NOTE N° 2 - CHANGEMENT DE METHODE 14

NOTE N° 3 - CONSOLIDATION 14

NOTE N° 7 - MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE 15

NOTE N° 8 - ETAT DES AMORTISSEMENTS 15

NOTE N° 9 - ETAT DES PROVISIONS 16

NOTE N° 9 BIS - PROVISIONS POUR RETRAITE 17

NOTE N° 12 - A) - CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE 18

NOTE N° 12 - B) - PRODUITS A RECEVOIR SUR CREANCES 18

NOTE N° 14 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL 18

NOTE N° 15 - TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX 19

NOTE N° 16 - INCIDENCE DES EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES 19

NOTE N° 17 - ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS 20

NOTE N° 19 - CHARGES A PAYER 20

NOTE N° 20 - ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN 21

NOTE N° 21 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES 22

NOTE N° 22 - ECARTS DE CONVERSION 23

NOTE N° 24 - EFFECTIFS 23

NOTE N° 25 - REMUNERATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION 24

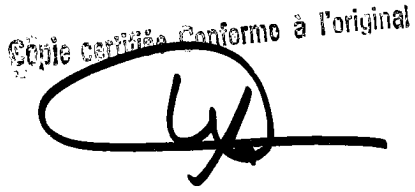
NOTE N° 26 - IMPOT SUR LES SOCIETES 24

NOTE N° 27 - RESULTAT FINANCIER 24

NOTE N° 28 - RESULTAT EXCEPTIONNEL 25

NOTE N° 29 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES 25

NOTE N° 33 - ENGAGEMENTS FINANCIERS 26



ANNEXE AUX COMPTES
EXERCICE 2017

LISTE DES NOTES

		Notes Produites	Notes non Produites
	I – D'ORDRE GENERAL		
1	Modes et méthodes d'évaluation	x	
2	Changement de méthode	x	
3	Consolidation	x	
	II – CONCERNANT L'ACTIF DU BILAN		
4	Immobilisations incorporelles		x
5	Coût de production des immobilisations		x
6	Filiales et participations		x
7	Mouvement de l'actif immobilisé	x	
8	Amortissements : état et mode retenu	x	
9	Provisions	x	
9 bis	Provision pour retraite	x	
10	Coût de production du stock		x
11	Eléments fongibles de l'actif circulant		x
12	a) Charges et produits constatés d'avance b) Produits à recevoir sur créances	x x	
13	Amortissements des primes de remboursements d'emprunts		x
	III – CONCERNANT LE PASSIF DU BILAN		
14	Composition du capital social	x	
15	Tableau de mouvements des capitaux	x	
16	Résultat de l'exercice corrigé des évaluations fiscales dérogatoires	x	
17	Situation fiscale différée et latente	x	
18	Obligations convertibles		x
19	Charges à payer	x	
	IV – CONCERNANT DES ELEMENTS DE L'ACTIF ET DU PASSIF		
20	Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	x	
21	Echéance des créances et des dettes	x	
22	Ecarts de conversion	x	
	V – CONCERNANT DES CHARGES		
23	Crédit bail		x
24	a) Droit individuel à la formation		x
24	b) Effectif	x	
25	Rémunération des dirigeants	x	
26	Impôt sur les bénéfices	x	
27	Résultat financier	x	
28	Résultat exceptionnel	x	

	VI – CONCERNANT DES PRODUITS		
29	Chiffre d'affaires	x	
30	Méthodes d'évaluation		x
	VII – CONCERNANT LES COMPTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT		
31	Entreprises liées	Note n° 20	
32	Méthodes d'évaluation	Note n° 1	
	VIII – CONCERNANT LES ENGAGEMENTS HORS BILAN		
33	Engagements financiers particuliers	x	
34	Parts bénéficiaires		x

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en euros, sauf indication contraire.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes sociaux de l'exercice clos le 31/12/2017, d'une durée de 12 mois.

Les comptes sociaux ont été arrêtés par les organes de Direction, d'après la comptabilité de la société et selon les principes comptables exposés dans l'Annexe ci-après.

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

1.1 Les faits marquants

La vérification fiscale dont la société faisait l'objet au titre des exercices 2012 et 2013 s'est achevée sur l'exercice. Les provisions initialement constituées en exceptionnel ont été revues et s'élèvent désormais à 13 542 euros.

La mise en œuvre du règlement des Autorités des normes comptables (ANC) n°2015-05 portant sur les instruments financiers à terme et les opérations de couverture n'a pas d'impact dans les comptes sociaux de la sociaux. Ce règlement est applicable à compter du 1er janvier 2017.

1.2 Les évènements postérieurs à la clôture

RAS

2. REGLES GENERALES D'ETABLISSEMENT ET DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels sont établis selon disposition du Code de Commerce et des règles énoncées par le Plan Comptable Général, notamment le règlement des Autorités des Normes Comptables (ANC) n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié par les règlements ANC n° 2015-06 et n° 2016-07, ainsi que le règlement ANC n° 2015-05 portant sur les instruments financiers à terme et opérations de change.

Les comptes annuels de l'exercice sont élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- continuité de l'exploitation.

3. METHODE DES COUTS HISTORIQUES

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation, ci-après décrits, ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

4. IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

- **Frais de recherche et de développement :** les dépenses de recherche sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été supportées. Les dépenses de développement sont également comptabilisées en charges.

- **Logiciels informatiques** : les logiciels sont immobilisés et amortis selon le mode linéaire sur une durée de 3 à 8 ans, en fonction de leur montant et de leur nature, à compter de la date d'acquisition.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'achat selon les critères déterminés par la réglementation CNC 2004-06, et 2002-10 sur les actifs et leur dépréciation.

La société a opté pour la constatation en charges et non l'activation des frais qui pouvaient être étalés avant la mise en place du nouveau règlement sur les actifs. La valeur brute des immobilisations n'inclut pas les frais d'acquisition.

Compte-tenu de la nature des actifs corporels, la comptabilisation par composants n'est pas applicable.

Les plans d'amortissement sont déterminés selon la durée d'utilité pour l'entreprise, fonction de la consommation des avantages économiques attendus et des conditions probables d'utilisation des biens.

Les immobilisations corporelles sont amorties fiscalement selon le mode linéaire ou dégressif. La différence éventuelle entre amortissements comptables (linéaires) et amortissements fiscaux est enregistrée en amortissements dérogatoires dans les capitaux propres.

Les durées de vie retenues dans le calcul des amortissements sont présentées en note 8.

En plus des amortissements, une dépréciation peut être constatée si des indices de perte de valeur tangibles, clairement identifiés et chiffrables existent en cours d'exercice ou à la clôture. La dépréciation éventuelle des actifs, mise en évidence à l'occasion de ces tests, est comptabilisée directement en résultat. Les dépréciations éventuelles viennent modifier la base amortissable des actifs de manière prospective. Les dépréciations sont reprises dans les conditions prévues par les textes, lorsque les évènements à l'origine des pertes de valeur ont disparu.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participation sont évalués à leur coût historique d'acquisition. Une provision est constituée sur les titres de participation lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'inscription au bilan. Cette valeur est déterminée en fonction de l'actif net réestimé de la filiale et de ses perspectives de rentabilité et de développement, de manière cohérente avec la position retenue dans les comptes consolidés en matière de dépréciation des goodwill.

Une provision n'est toutefois constatée que lorsque la filiale a atteint un rythme d'exploitation normal s'il s'agit d'une créance, ou lorsque la phase d'intégration dans le groupe est achevée s'il s'agit d'une acquisition

Le poste contient également des prêts, des dépôts et cautionnements évalués à leur coût d'entrée au bilan.

5. CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes ont été évaluées, pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, donné lieu à constitution de provisions pour dépréciation ou pour risques, pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les comptes clients en monnaies étrangères ont été convertis et comptabilisés sur la base du dernier cours du change précédant la date de clôture de l'exercice. Les écarts positifs n'ont pas été constatés en exploitation. Les pertes latentes résultant de cette conversion ont entraîné la constitution d'une provision pour perte de change.

Dans un souci de cohérence avec les créances d'exploitation, les dettes se rattachant à des comptes courants sont comptabilisées en « dettes diverses » puisqu'elles participent au financement de l'exploitation. Le montant s'élève à 47 805 euros au 31/12/2017 ; il était de 476 737 euros au 31/12/2016.

6. OPERATIONS EN DEVISES

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date d'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises sont converties au taux de change en vigueur à la date de clôture.

En application du nouveau règlement ANC n° 2015-05 portant sur les instruments financiers à terme et les opérations de couverture, les gains et pertes constatés entre le cours de change à l'origine et le cours de règlement sont enregistrés dans le résultat financier lorsqu'ils sont relatifs à des opérations financières ou placements comptabilisées en devises, et en résultat d'exploitation lorsqu'ils sont relatifs à des opérations commerciales.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ». Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques pour leur montant total, inscrits au compte de résultat en exploitation ou en financier selon la nature des créances et dettes.

7. DISPONIBILITES

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les disponibilités en devises étrangères non rapatriables et non utilisables pour les besoins de chantiers locaux font, le cas échéant, l'objet de provisions pour dépréciation.

8. PROVISIONS

En application des dispositions du règlement 2014-03 et de son recueil de normes, une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers, qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci et lorsqu'une estimation fiable du montant peut être faite.

Ces provisions pour risques couvrent notamment :

- les provisions pour litiges sociaux et commerciaux,
- les provisions destinées à couvrir des actions en cours sur les risques fiscaux et autres procédures,
- les provisions pour perte de change,
- les provisions pour pertes à terminaison,
- les provisions pour risques fiscaux,
- les provisions pour restructuration.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé, à échéance propre, ou d'un début d'exécution.

PROVISIONS POUR CHARGES

Provision pour engagement de retraite

Par ailleurs, la société comptabilise en provisions pour charges le coût des avantages postérieurs à l'emploi accordés à son personnel et correspondant à des régimes à prestations définies ; dans le cadre de ces régimes, en effet, le groupe a obligation de payer des niveaux de prestations convenus aux membres de son personnel en activité ou à ses anciens salariés, les risques actuariels incombant alors au groupe : ils correspondent aux engagements de fin carrière (IFC) définis par la convention collective SYNTEC : l'engagement est calculé selon la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte d'hypothèses actuarielles (taux de mortalité, taux de turn over, taux d'actualisation et taux d'augmentation des salaires, âge de départ...). La société utilise des tables de turn over par tranche d'âge et par catégorie socio professionnelle.

Le détail des hypothèses actuarielles retenues est communiqué en note 9bis.

Les écarts actuariels (liés aux changements d'hypothèses de calcul et liés aux distorsions entre les hypothèses utilisées et la réalité) sont appréhendés selon la méthode du corridor. Cette méthode consiste à comptabiliser les écarts actuariels en résultat de manière étalée sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés, pour le montant qui excède 10% de la valeur de l'engagement à l'ouverture.

Le coût des services passés, lié à des modifications de régime est constaté immédiatement en résultat pour la partie acquise et il est différé sur la durée moyenne d'acquisition des droits pour la partie non acquise.

L'engagement au titre des IFC est constaté au bilan en provisions pour charges pour le montant de l'engagement total, ajusté du coût des services passés différés et des écarts actuariels non comptabilisés. La société ne dispose pas d'un fond externe permettant une gestion et un financement des indemnités de départ à la retraite.

La réduction ou la liquidation d'un régime d'avantages postérieurs à l'emploi donne lieu à la reprise immédiate, par le compte de résultat, des engagements antérieurement comptabilisés.
La variation de l'engagement au titre de l'exercice, analysée selon ses différentes composantes (coût des services passés, coût financier, écarts actuariels...) est présentée en note 9bis ci-après en distinguant la partie comptabilisée et la partie non comptabilisée.

Provision pour abondement

Dans le cadre de l'accord de participation des salariés, un abondement de 33 % est octroyé par l'employeur au titre des versements investis dans le FCPE « ARTELIA » du plan d'Epargne Groupe. Sur la base des arbitrages effectués l'an dernier par les salariés et du montant du fond de participation évalué en fin d'exercice, une provision pour abondement a été comptabilisée en charge d'exploitation, d'un montant de 272 euros.

9. DETERMINATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

La méthode retenue pour la reconnaissance du chiffre d'affaires est celle dite à l'avancement des travaux. Cet avancement est déterminé pour chaque contrat par application d'un pourcentage mixte résultant du nombre de blocs fabriqués et du nombre de blocs posés exprimé en m3 comparés au nombre de blocs prévisionnels à fabriquer et à poser exprimé également en m3. La société dispose à cet effet d'une gestion prévisionnelle par contrat faisant l'objet d'actualisations périodiques.

Lorsqu'un contrat doit conduire à un résultat global déficitaire, il est constaté une provision pour perte à terminaison égale à la différence entre la perte totale estimée et la perte constatée au stade d'avancement. Les provisions sont évaluées en coût de revient complet.

Les décalages de facturation négatifs issus du calcul du chiffre d'affaires à l'avancement ont été comptabilisés en produits constatés d'avance.
Les décalages de facturation positifs quant à eux viennent se rajouter au poste clients.

10. ACHATS

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achats mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondants à leur nature.

11. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELLES

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise. (note 28)

12. CREDIT D'IMPOT COMPETITIVITE D'EMPLOI

La société bénéficie d'un crédit d'impôt compétitivité emploi calculé, conformément à l'article 244 quater C du Code Général des Impôt, au taux de 7 % pour l'exercice 2017. Il s'élève à un montant de 4 384 euros comptabilisé en produit d'impôt dans le sous compte 69 du plan comptable.

Le crédit d'impôt compétitivité emploi est utilisé conformément à son objet en participant à l'amélioration de la compétitivité de la société dans les domaines de l'innovation et de la recherche, de l'investissement productif, des efforts soutenus en matière de formation qui excèdent les minimums 'égaux, du recrutement, de la prospection de nouveaux marchés, du maintien de son fonds de roulement.

13. INTEGRATION FISCALE ET IMPOT SUR LES BENEFICES

INTEGRATION FISCALE

Depuis l'exercice 2015, la société est intégrée fiscalement avec ARTELIA HOLDING SAS (n° Siren : 802 044 776), société Mère. La convention d'intégration fiscale prévoit que la société calcule et comptabilise son impôt comme en l'absence d'intégration.

En conséquence, la société a enregistré une charge nette de 244 832 euros correspondant au solde de l'impôt pour 249 216 euros sans déduction de crédits d'impôt s'élevant à - 4 384 euros.

RETENUES A LA SOURCE

Certains contrats export peuvent donner lieu à une retenue à la source dans le pays où ont été réalisés les travaux ou études. Cette retenue à la source est enregistrée directement au débit d'un compte de bilan 44 – Etat, retenue à la source. Ce compte vient en diminution du compte 44 : Etat, Impôt Société à payer.

En fin d'exercice, si la société n'a pas obtenu le justificatif de versement ou n'est pas en capacité de le récupérer, la retenue à la source est réintégrée dans les charges d'exploitation.

NOTE N° 2 – CHANGEMENT DE METHODE

NEANT

NOTE N° 3 – CONSOLIDATION

La société fait partie d'un périmètre de consolidation dont la société consolidante est la SAS ARTELIA HOLDING (Siren 802044776) située 2 avenue Lacassagne, le First Part-Dieu, 69003 LYON

NOTE N° 7 - MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations	Valeur Brute au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice
		Réévaluations pratiquées	Acquisitions créations apports nouv. prêts	Virement de poste à poste	Cessions ou mises hors service	
Frais d'établissement et de développement						
Autres postes d'immobilisations incorporelles	45 343					45 343
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**45 343**					**45 343**
Terrains						
Constructions sur sol propre						
Constructions sur sol d'autrui						
Installations générales, agencements des constructions						
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 019					1 019
Installations générales, agencements, aménagements divers	7 988					7 988
Matériel de transport						
Matériel de bureau et mobilier informatique	19 336					19 336
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**28 344**					**28 344**
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL GENERAL	**73 688**					**73 688**

NOTE N° 8 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

Immobilisations amortissables	Montant des amortissements au début exercice	Augmentations de l'exercice		Diminutions de l'exercice		Montant des amortissements à la fin de l'exercice
		Dotations de l'exercice	*dont : Apports*	Cessions et rebuts	*dont : Dissolution*	
Frais d'établissement, de recherche et de dév.						
Autres postes d'immobilisations Incorporelles	45 343					45 343
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**45 343**					**45 343**
Terrains						
Constructions sur sol propre						
Constructions sur.sol d'autrui						
Installations générales, agencements des constr.						
Installations techniques, matériel et outillage indust.	1 019					1 019
Installations générales agencements, aménagements	7 988					7 988
Matériel de transport						
Matériel de bureau et informatique, mobilier	18 604	325				18 930
Emballages récupérables et divers						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**27 612**	**325**				**27 938**
TOTAL	**72 956**	**325**				**73 281**

DUREE ET MODE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Immobilisations Incorporelles & Corporelles

Logiciels :	Linéaire entre 3 et 5 ans
Logiciels de gestion (> 150 k€) :	Linéaire, 8 ans
Frais de recherche et développement :	Linéaire, 5 ans
Agencement de constructions :	Linéaire, 10 à 20 ans
Matériel technique :	Linéaire, 5 à 7 ans
Agencements, aménagements :	Linéaire, 4 à 10 ans
Matériel de transport :	Linéaire, 5 ans
Matériel de bureau et informatique :	Linéaire, 3 à 5 ans
Mobilier :	Linéaire, 4 à 10 ans

NOTE N° 9 – ETAT DES PROVISIONS

Rubriques	Montant début 2017	Augmentations de l'exercice		Diminutions		Montant fin 2017
		Dotations	*dont : Apports*	Reprises	*dont : Dissolution*	
Provisions pour investissement						
Amortissements dérogatoires						
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES						
Provisions pour litiges	**293**	272		**293**		272
Provisions pour garanties données aux clients						
Provisions pour pertes sur marchés à terme						
Provisions pour amendes et pénalités						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour pensions, obligations similaires	48 263	4 250				52 513
Provisions pour impôts	18 000			4 458		13 542
Provisions pour renouvellement des immo.						
Prov. pour gros entretien et grandes révisions						
Prov. pour ch. soc. et fisc. sur congés à payer						
Autres provisions pour risques et charges	39 500	86 372		39 500		86 372
TOTAL PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	**106 056**	**90 894**		**44 251**		**152 699**
Sur immobilisations incorporelles						
Sur immobilisations corporelles						
Sur immobilisation de titres mis en équivalence						
Sur immobilisation de titres de participation						
Sur autres immobilisations financières						
Sur stocks et en-cours						
Sur comptes clients						
Autres provisions dépréciations						
TOTAL PROVISIONS POUR DEPRECIATION						
TOTAL GENERAL	**106 056**	**90 894**		**44 251**		**152 699**
Dont dotations et reprises d'exploitation		*90 894*		*39 793*		
Dont dotations et reprises financières						
Dont dotations et reprises exceptionnelles				*4 458*		

NOTE N° 9 BIS – PROVISIONS POUR RETRAITE

Les évaluations actuarielles reposent sur un certain nombre d'hypothèses à long terme. Ces hypothèses sont revues annuellement.
Les hypothèses de calcul des provisions pour retraites sont les suivantes :

	2017 /12	2016/12
Taux d'actualisation	1,40%	2,00%
Revalorisation des salaires annuels	1,50%	2,00%
Taux de charges sociales	50,80%	50,80%
Age de départ	65 ans	65 ans
Rotation du personnel	Par tranche d'âges	Par tranche d'âges
Table de mortalité	INSEE H-F 2010-2012	INSEE TD-TV 09-11

La provision pour retraite évolue de la manière suivante :

Mouvements de l'exercice

	Exercice PRECEDENT	Coût des services courants	Coût financier	Variation actuarielle	Changements de régime	Prestations services	Exercice CLÔTURE
Exercice 2016/12							
Valeur actualisée de l'obligation	59 768	2 241	1 195	2 350			65 554
Modifications du régime							
Ecarts actuariels	(15 675)			(1 615)			(17 290)
Passif comptabilisé	**44 093**	**2 241**	**1 195**	**735**			**48 264**
Exercice 2017/12							
Valeur actualisée de l'obligation	65 554	2 454	983	(4 594)			64 397
Modifications du régime							
Ecarts actuariels	(17 290)			5 406			(11 884)
Passif comptabilisé	**48 264**	**2 454**	**983**	**812**			**52 513**

L'incidence de l'évolution de la provision pour retraite sur le compte de résultat est la suivante :

	31/12/2017	31/12/2016
Dotation (reprise) à la provision pour retraite		
Coût des services courants	2 454	2 441
Coût financier	983	1 195
Amortissement écart actuariel	812	735
Total Dotation	**4 249**	**4 370**
Dotation (reprise) à la provision pour retraite		
Reprise sur prestations services		
Total Reprise		

NOTE N° 12 – A) – CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

✔ Charges constatées d'avance

Nature des charges	2017 /12	2016/12
Charges d'exploitation :	1 612 702	1 097 165
Charges financières :		
Charges exceptionnelles :		
TOTAL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	**1 612 702**	**1 097 165**

✔ Produits constatés d'avance

Nature des charges	2017 /12	2016/12
Produits d'exploitation :	3 080 897	2 242 597
Produits financiers :		
Produits exceptionnels :		
TOTAL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	**3 080 897**	**2 242 597**

NOTE N° 12 – B) – PRODUITS A RECEVOIR SUR CREANCES

Produits à recevoir	2017 /12	2016 /12
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	17 240	36 903
Autres créances	8 275	
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	**25 515**	**36 903**

NOTE N° 14 – COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Catégories de titres	Clôture N-1	Nombre de titres créés pendant l'exercice	Remboursés sur N	Total	Valeur nominale
Actions ordinaires	7 400			7 400	10 €
Actions amorties					
Actions à dividende prioritaire					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissements					
Total	**7 400**			**7 400**	**10 €**

NOTE N° 15 - TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX

	01/01/2017	Augmentation de capital	Diminution de capital	Affectation résultat N-1	Résultat N	Autres mouvements	31/12/2017
Capital en nombre d'actions	7 400						7 400
Valeur nominale	10						10
Capital social ou individuel	74 000						74 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...							
Ecarts de réévaluation							
Réserve légale	7 400						7 400
Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves réglementées							
Autres réserves							
Report à nouveau	100 374			(40 662)			59 711
Résultat de l'exercice	329 337			(329 337)	375 807		375 807
Subventions d'investissement							
Provisions règlementées							
Dividendes versés				370 000		(370 000)	
Total capitaux propres	**511 111**			**0**	**375 807**	**(370 000)**	**516 919**

NOTE N° 16 – INCIDENCE DES EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES

	2017/12	2016/12
RESULTAT DE L'EXERCICE	**375 807**	**329 337**
Impôts sur les bénéfices		
Produits& charges d'intégration fiscale	**244 832**	**158 280**
RESULTAT AVANT IMPOTS	**620 639**	**487 617**
Dotations aux amortissements dérogatoires		
Reprises sur provisions pour amortissements dérogatoires		
RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES (avant impôts)	**620 639**	**487 617**

NOTE N° 17 – ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS

✔ Variations des impôts différés ou latents

NATURE	Début exercice		Variations		Fin d'exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Provisions réglementées						
Subventions d'investissements						
Charges non déd. temporairement						
Provision pour Participation des salaries	28 420		9 556		37 976	
Provision engagement retraite	48 263		4 250		52 513	
Autres provisions non déductibles	39 793		46 851		86 644	
Produits non taxables temporairement						
- plus values nettes à court terme						
- plus values de fusion						
-plus-values à long terme différées						
Charges déduites						
(ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisés						
BASES	**116 476**		**60 657**		**177 133**	
Eléments à imputer						
Déficits reportables fiscalement						
Amortissements différés						
Moins-values à long terme						
Autres						
BASES						
Impôt société correspondant (34,43 %)	40 103		2 804		42 907	
Impôt société après réforme (25,83 %)			13 564		13 564	
Accroissement / Allégements de la dette future des impôts	**40 103**		**16 368**		**56 471**	

NOTE N° 19 – CHARGES A PAYER

Charges à payer	2017 /12	2016 /12
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	458 681	330 290
Dettes fiscales et sociales	92 895	103 186
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	**551 576**	**433 476**

NOTE N° 20 – ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

POSTES DU BILAN	Montants concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Prêts filiales		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	2 595 552	
Capital souscrit appelé non versé		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	308 602	
Autres dettes	47 806	
Produits d'exploitation		
Charges d'exploitation	(1 994 301)	
Produits financiers		
Autres produits financiers	5 926	
Charges financières		
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
Produits d'IS - Intégration fiscale	4 200	
Charges d'IS - Intégration fiscale	(249 216)	

NOTE N° 21 – ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

✔ Etat des créances

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	614 579	614 579	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	573	573	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	60 399	60 399	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	8 275	8 275	
Groupe et associés	2 595 551	2 595 551	
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	1 612 701	1 612 701	
Total des créances	**4 892 080**	**4 892 080**	

✔ Etat des dettes

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit à un an maxi				
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit à + de un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	780 621	780 621		
Personnel et comptes rattachés	87 277	87 277		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	54 830	54 830		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	38	38		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	47 805	47 805		
Autres dettes (dont dettes relatives à des	1 637	1 637		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	3 080 897	3 080 897		
TOTAUX	**4 053 107**	**4 053 107**		

NOTE N° 22 - ECARTS DE CONVERSION

POSTES CONCERNES	ACTIF				PASSIF
	Montant brut	Compensé par couverture de change	Provision	Montant net	Montant
Acomptes sur immobilisations					
Prêts					
Autres créances immobilisées					
Créances d'exploitation					
Créances diverses					
Dettes financières					
Dettes d'exploitation					
Dettes sur immobilisations					
Autres					
TOTAL					

NEANT

NOTE N° 23 - EFFECTIF

Catégories	Effectif moyen salarié	
	2017 /12	2016 /12
Ingénieurs et Cadres	1	1
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Administratifs	2	2
Total	**3**	**3**

Remarque : l'effectif à temps partiel pour une durée inférieure à l'exercice est pris en compte en proportion du temps de travail effectif, par référence à la durée conventionnelle ou légale du travail.

NOTE N° 25 – REMUNERATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Les organes de direction ne sont pas salariés de CLI.

NOTE N° 26 – IMPOT SUR LES SOCIETES

	2017/12	2016/12
Résultat fiscal de droit commun	747 649	482 975
Taux d'imposition	33.33%	33.33%
Charge d'Impôt Société en l'absence d'intégration fiscale	249 216	160 992
Produits et charge d'intégration fiscale (crédits d'impôt déduits sauf CICE)	/	/
CICE-Crédit d'impôt compétitivité emploi	(4 384)	(2 711)
Rappels fiscaux et contributions sur les dividendes		
Contribution filiales		
PRODUIT ET CHARGE NETS D'IMPOT SOCIETE	**244 832**	**158 281**

NOTE N° 27 – RESULTAT FINANCIER

Nature	2017 /12	2016 /12
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	7 500	4 548
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	7 677	4 923
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	**15 177**	**9 471**
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change	6 375	4 754
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	**6 375**	**4 754**
TOTAL GENERAL	**8 801**	**4 717**

NOTE N° 28 – RESULTAT EXCEPTIONNEL

Nature	2017 /12	2016 /12
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
- *Dédits et pénalités perçus sur marchés*		
- *Pénalités*		
- *Rappel d'impôts et de charges*		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
- *Cession des immobilisations*		
- *Autres*		
Reprises sur provisions et transferts de charges	**4 458**	
- *Reprise provisions exceptionnelles*	*4 458*	
- *Reprise amortissements dérogatoires*		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 458	
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
- *régularisations*		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		**293**
- *Redressement fiscal*		
- *Adondement personnel*		*293*
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		293
TOTAL GENERAL	4 458	(293)

NOTE N° 29 – VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Rubriques	2017 /12			2016 /12
	France	Export (1)	Total	Total
Ventes de marchandises				
Ventes de produits finis				
Production vendue de services	278 084	2 550 032	2 828 116	2 807 367
TOTAL	**278 084**	**2 550 032**	**2 828 116**	**2 807 367**

(1) : l'exportation indirecte comprend les prestations facturées à des clients français qui ont des marchés à l'export

NOTE N° 33 – ENGAGEMENTS FINANCIERS

✔ Engagements donnés

ENGAGEMENTS DONNES	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises liées	Autres
Avals :						
Cautions :						
Garanties						
Autres :						
TOTAL						

NEANT

✔ Engagements reçus

ENGAGEMENTS RECUS	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises liées	Autres
Avals :						
Cautions :						
Garanties : Garanties bancaires sur marchés publics & privés	**213 628**					**213 628**
Autres :						
TOTAL	**213 628**					**213 628**

CLI SAS

✔ Dettes garanties par des sûretés réelles

Postes concernés	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs comptables nettes des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit [1]			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
TOTAL			

NEANT

✔ Concours bancaires court terme

Type de concours	Autorisation	Utilisation
Découverts et/ou crédit de trésorerie non centralisés sur ARTELIA HOLDING	Néant	Néant
Découverts et/ou crédit de trésorerie centralisés sur ARTELIA HOLDING	22 000 000 €	
Lignes de garanties sur les marchés (publics, privés) non centralisées sur ARTELIA HOLDING	Néant	Néant
Lignes de garanties sur les marchés (publics, privés) centralisées sur ARTELIA HOLDING	Néant	

CLI
Société par actions simplifiée
Au capital de 74 000 euros
Siège social : 6, rue de Lorraine - 38130 ECHIROLLES
440 449 965 RCS GRENOBLE

DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 19 JUIN 2018

PROCES-VERBAL

L'an deux mille dix-huit, le 19 juin à 16 heures,

La Société **Artelia Eau & Environnement**, société par actions simplifiée au capital de 7 883 370 €, immatriculée au RCS de Grenoble sous le numéro 503 646 572, domiciliée au 6, rue de Lorraine, 38130 Echirolles, représentée par Monsieur Alain Deforche,

Actionnaire unique de la société CLI.

Après avoir exposé que :

Le Comité de Direction a établi et arrêté le 31 mai 2018 les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et le rapport de gestion sur l'activité de la Société au cours de cet exercice.

A pris les décisions ci-après relatives :

- à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- à l'affectation du résultat ;
- à la constatation des conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce ;
- à l'examen des conventions visées à l'article 1161 du Code Civil ;
- à la modification des articles 14, 16, 17, 18, 19.1, 19.2 et 24 des statuts de la Société ;
- aux modifications corrélatives des statuts
- aux pouvoirs.

Première décision

L'actionnaire unique, après avoir pris connaissance du rapport du Comité de Direction et du rapport du commisssaire aux comptes sur les comptes annuels approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils ont été arrêtés et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 375 807,39 €. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

Deuxième décision

L'actionnaire unique, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 375 807,39 € comme suit :

Bénéfice de l'exercice 375 807,39 €
Prélèvement sur le poste « report à nouveau » 31 192,61 €

Soit un montant total distribué à l'actionnaire unique de.....407 000,00 €
Correspondant à un dividende unitaire de 55 euros par action.

Le compte « report à nouveau » s'élève ainsi à28 519,14 €

Il est précisé que la totalité des dividendes distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 n'est pas éligible à l'abattement fiscal.

L'actionnaire unique décide que les dividendes seront mis en paiement conformément aux obligations légales.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'actionnaire unique rappelle que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices	Dividendes par action 7400 actions	Total distribué	Montant éligible à l'Abattement de 40 %
31/12/2016	50 €	370 000 €	0 €
31/12/2015	59 €	436 500 €	0 €
31/12/2014	0 €	0 €	n/a

Troisième décision

L'actionnaire unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du code de commerce n'a été signée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Quatrième décision

Selon l'article 1161 du Code Civil, une convention est nulle lorsqu'elle est signée pour le compte des deux parties par une même personne sauf si elle est autorisée ou ratifiées par la présente.
Nous vous demandons de prendre acte de l'absence de telles conventions pour notre Société et de fait qu'aucune convention n'a besoin d'être autorisée ou ratifiée au visa de l'article 1161 du Code Civil.

Cinquième décision

L'actionnaire unique décide de modifier l'article 14 des statuts comme suit :

« Article 14 – Président

La société est dirigée et administrée par un Président, personne physique ou morale, actionnaire ou non de la société.

Lorsqu'une personne morale exerce les fonctions de Président, ses dirigeants sont soumis aux mêmes conditions et obligations et encourent les mêmes responsabilités civile et pénale que s'ils étaient Président en leur nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'ils dirigent.

Le président est nommé par l'actionnaire unique ou par décision collective des actionnaires, sans limitation de durée. Il peut démissionner de ses fonctions à charge pour lui d'en prévenir l'actionnaire unique ou les actionnaires un mois au moins à l'avance.

La durée des fonctions de Président est fixée à la durée de la société.

En cas de décès, démission ou empêchement du Président d'exercer ses fonctions d'une durée supérieure à trois mois, il est pourvu à son remplacement par l'actionnaire unique ou décision collective des actionnaires.
Le président est révocable à tout moment par l'actionnaire unique ou par décision des actionnaires statuant dans les conditions de l'article 19 ci-après. La révocation n'a pas à être motivée et ne peut donner lieu à quelque indemnité que ce soit.

L'actionnaire unique ou la collectivité des actionnaires peuvent allouer une rémunération au président.

Le président dirige la société et la représente à l'égard des tiers. A ce titre, il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par la loi et les présents statuts à l'actionnaire unique ou aux décisions collectives des actionnaires.

Il informera sans délai l'actionnaire unique de tout fait susceptible de modifier la marche normale de l'entreprise et sa situation financière et spécialement de tout fait de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

Il peut être alloué une rémunération au Président. »

Sixième décision

L'actionnaire unique décide de modifier l'article 16 des statuts comme suit :

« Article 16 – Directeur Général

Sur proposition du Comité de Direction, l'actionnaire unique ou les actionnaires peuvent nommer un ou plusieurs directeurs généraux portant le titre de directeur général ou directeur général délégué, personnes physiques, actionnaires ou non, investis à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Président.
A titre de mesure d'ordre interne et sans que cela soit opposable aux tiers, l'actionnaire unique ou les actionnaires autorisent le président à limiter les pouvoirs du directeur général.

Le directeur général peut être lié à la société par un contrat de travail.

La durée des fonctions du directeur général est fixée par la décision qui le nomme.

Le directeur général est révocable à tout moment par l'actionnaire unique ou par décision collective des actionnaires.

En cas de décès, démission ou empêchement du président, le directeur général en fonction conserve ses fonctions et attributions jusqu'à la nomination du nouveau président.

Le directeur général peut consentir toute délégation de pouvoirs. »

Septième décision

L'actionnaire unique décide de modifier l'article 17 des statuts comme suit :

« **Article 17 - Conventions entre la société et les dirigeants**

Lorsque la société ne comprend qu'un seul actionnaire, il est fait mention au registre des décisions des conventions intervenues directement ou indirectement ou par personnes interposées entre la société et ses dirigeants, son actionnaire unique ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Les conventions conclues directement ou indirectement ou par personnes interposées entre la société et un dirigeant non associé sont soumises à l'approbation préalable de l'actionnaire unique.

En cas de pluralité d'actionnaires, la procédure de contrôle est celle prévue par la réglementation en vigueur. »

Septième décision

L'actionnaire unique décide de modifier l'article 18 des statuts comme suit :

« Article 18 – Commissaire aux comptes

Le contrôle de la société est effectué dans les conditions fixées par la loi par un ou plusieurs commissaires aux comptes titulaires et suppléants nommés par l'actionnaire unique ou par décision collective des actionnaires »

Huitième décision

L'actionnaire unique décide de modifier l'article 19.1 des statuts comme suit :

« 19.1 – Décisions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique exerce les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à la collectivité des actionnaires lorsque la société comporte plusieurs actionnaires. Il ne peut déléguer ses pouvoirs.

L'actionnaire unique prend les décisions concernant les opérations suivantes :

- Approbation des comptes et affectation du résultat
- Nomination, révocation et rémunération du président et du directeur général
- Nomination des commissaires aux comptes
- Approbation des conventions entre un dirigeant et la société
- Dissolution de la société
- Acquisition ou cession d'actif
- Engagement de crédit-bail portant sur l'actif de la société
- Vente et location gérance du fonds de commerce de la société
- Prise en location gérance d'un fonds de commerce
- Prise et cession de participation
- Augmentation, amortissement et réduction du capital
- Fusion, scission et apport partiel d'actif
- Toutes autres modifications statutaires.

Toutes les autres décisions sont de la compétence du Comité de Direction.

Les décisions de l'actionnaire unique, listées ci-dessus, sont répertoriées dans un registre côté et paraphé. »

Neuvième décision

L'actionnaire unique décide de modifier l'article 19.2 des statuts comme suit :

« 19.2 – Décisions collectives des actionnaires

Relèvent de la compétence des actionnaires les décisions relatives aux opérations listées à l'article 19.1 ci-dessus ainsi que les décisions pour lesquelles la loi et les présents statuts imposent une décision collective des actionnaires.

Toutes les autres décisions relèvent de la compétence du Comité de Direction.

Sous réserves des décisions requérant l'unanimité en application de la réglementation en vigueur, les décisions collectives sont adoptées à la majorité des voix exprimées.

Les décisions collectives des actionnaires sont prises au choix du Président en assemblée réunie au besoin par vidéoconférence ou conférence par téléphone, ou par consultation par correspondance. Tous moyens de communication – vidéo, télécopie, mail, télex etc. – peuvent être utilisés dans l'expression des décisions.

Tout actionnaire peut demander la réunion d'une assemblée générale.

L'assemblée est convoquée par le Président. La convocation est faite par tous moyens 8 jours avant la date de la réunion. Elle comporte l'indication de l'ordre du jour, de l'heure et du lieu de la réunion. La convocation est accompagnée de tous documents nécessaires à l'information des actionnaires.

Dans le cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés, l'assemblée se réunit valablement sur convocation verbale et sans délai.
L'assemblée se réunit sans condition de quorum.

La réunion d'une assemblée est obligatoire pour toute consultation des actionnaires nécessitant l'intervention préalable du ou des commissaires aux comptes.

L'assemblée est présidée par le Président de la société. A défaut, elle élit son Président de séance.
L'assemblée désigne un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.
A chaque assemblée est tenue une feuille de présence et il est dressé un procès-verbal de la réunion qui est signé par le Président de séance.

Seules les questions inscrites à l'ordre du jour sont mises en délibération à moins que les actionnaires soient tous présents et décident d'un commun accord de statuer sur d'autres questions.

En cas de consultation écrite, le texte des résolutions ainsi que les documents nécessaires à l'information des actionnaires sont adressés à chacun par tous moyens. Les actionnaires disposent d'un délai maximal de huit jours à compter de la réception des projets de résolutions pour émettre leur vote lequel peut être émis par tous moyens écrits. L'actionnaire n'ayant pas répondu dans le délai précité est considéré comme s'étant abstenu.
Le résultat de la consultation écrite est consigné dans un procès-verbal établi et signé par le Président. Ce procès-verbal mentionne la réponse de chaque actionnaire.

Chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par mandataire. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Les procès-verbaux des décisions collectives sont établis et signés sur des registres tenus conformément aux dispositions légales en vigueur. Les copies ou extraits des délibérations des actionnaires sont valablement certifiés conformes par le Président ou le secrétaire. Au cours de la liquidation de la société, leur certification est valablement faite par le liquidateur. »

Dixième décision

L'actionnaire unique décide de modifier l'article 24 des statuts comme suit :

« Article 24 – Dissolution - Liquidation

La société est dissoute à l'arrivée du terme statutaire, sauf prorogation, et en cas de survenance d'une cause légale de dissolution.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul actionnaire, personne morale, la dissolution pour quelque cause que ce soit entraîne la transmission universelle du patrimoine social à l'actionnaire unique, sans qu'il y ait eu lieu à liquidation.

En cas de pluralité d'actionnaires, la dissolution de la société entraîne sa liquidation qui est effectuée conformément à la réglementation en vigueur.

Le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement au nombre de leurs actions. »

Onzième décision

L'actionnaire unique décide d'adopter la nouvelle rédaction des articles 14, 16, 17, 18, 19.1, 19.2 et 24 des statuts et de modifier les statuts en conséquence.

Douzième décision

L'actionnaire unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses décisions, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

* *

*

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'actionnaire unique, Président.



L'actionnaire Unique
Artelia Eau & Environnement
Représenté par Alain Deforche

CLI

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2017

CLI

Société par actions simplifiée au capital de 74 000 €

Siège social : 6, rue de Lorraine 38 130 ECHIROLLES

R.C.S : GRENOBLE 440 449 965

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2017

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CLI relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme indiqué dans l'annexe, à la note n°1 paragraphe 9, la méthode retenue pour la reconnaissance du chiffre d'affaires est celle dite à l'avancement des travaux. Nos diligences ont consisté à, apprécier les données et les hypothèses établies par la direction sur lesquelles se fondent les estimations d'avancement et de résultats à terminaison de ces contrats, revoir les calculs effectués et comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité de direction et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité de direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à *SEYSSINET-PARISET, LE 25 MAI 2018*

Le Commissaire aux comptes

MAZARS GOURGUE

CHRISTOPHE SUSZYLO

Bilan Actif

Intitulés	2017/12			2016/12
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	45 343	45 343		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
Total immobilisations incorporelles	**45 343**	**45 343**		
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage industriels	1 019	1 019		
Autres immobilisations corporelles	27 325	26 918	406	732
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Total immobilisations corporelles	**28 344**	**27 938**	**406**	**732**
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	**73 688**	**73 281**	**406**	**732**
Stocks				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Total des stocks				
Créances				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	614 579		614 579	660 032
Autres créances	2 664 799		2 664 799	2 588 672
Capital souscrit et appelé, non versé				
Total des créances	**3 279 378**		**3 279 378**	**3 248 705**
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités				
Total disponibilités et divers				
Charges constatées d'avance	1 612 701		1 612 701	1 097 164
ACTIF CIRCULANT	**4 892 080**		**4 892 080**	**4 345 869**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	4 965 768	73 281	4 892 487	4 346 602

Bilan - Passif

Intitulés		2017/12	2016/12
Situation nette			
Capital social ou individuel Dont versé :	74 000	74 000	74 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			
Écarts de réévaluation			
Réserve légale		7 400	7 400
Réserves statuaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau		59 711	100 374
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		**375 807**	**329 337**
	Total situation nette	**516 919**	**511 111**
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	CAPITAUX PROPRES	**516 919**	**511 111**
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
	AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		100 186	57 793
Provisions pour charges		52 513	48 263
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**152 699**	**106 056**
Dettes financières			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
	Total dettes financières		
Dettes d'exploitation			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		169 761	107 480
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		780 621	750 015
Dettes fiscales et sociales		142 147	151 099
	Total dettes d'exploitation	**1 092 529**	**1 008 594**
Dettes diverses			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		49 442	478 242
	Total dettes diverses	**49 442**	**478 242**
Comptes de régularisation			
Produits constatés d'avance		**3 080 897**	**2 242 597**
	DETTES	**4 222 868**	**3 729 434**
Ecarts de conversion passif			
	TOTAL GENERAL	4 892 487	4 346 602

Compte de résultat

	2017 /12			2016 /12
	France	Export	Total	
Vente de marchandises				
Production vendue : - biens				
Production vendue : - services	278 084	2 550 032	2 828 116	2 807 367
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	**278 084**	**2 550 032**	**2 828 116**	**2 807 367**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			39 793	28 908
Autres produits			147	15 002
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			**2 868 057**	**2 851 278**
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			1 287 855	1 489 277
Total charges externes			**1 287 855**	**1 489 277**
Impôts, taxes et versements assimilés			**56 598**	**33 617**
Charges de personnel				
Salaires et traitements			144 383	153 112
Charges sociales			68 408	67 094
Total charges de personnel			**212 792**	**220 206**
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			325	328
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges			90 894	**18 170**
Total dotations d'exploitation			**91 219**	**18 498**
Autres charges			**574 234**	**578 066**
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			**2 222 701**	**2 339 666**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**645 355**	**511 612**

Compte de résultat (Suite)

	2017/12	2016/12
RESULTAT D'EXPLOITATION	**645 355**	**511 612**
Opérations en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	7 500	4 548
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	7 677	4 923
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	**15 177**	**9 471**
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change	6 375	4 754
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	**6 375**	**4 754**
RESULTAT FINANCIER	**8 801**	**4 717**
RESULTAT COURANT	**654 157**	**516 330**
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges	4 458	
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	**4 458**	
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		293
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		**293**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**4 458**	**(293)**
Participation des salariés aux résultats	37 976	28 420
Impôts sur les bénéfices	244 832	158 280
TOTAL DES PRODUITS	**2 887 692**	**2 860 750**
TOTAL DES CHARGES	**2 511 885**	**2 531 413**
BENEFICE ou PERTE	**375 807**	**329 337**

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en euros, sauf indication contraire.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes sociaux de l'exercice clos le 31/12/2017, d'une durée de 12 mois.

Les comptes sociaux ont été arrêtés par les organes de Direction, d'après la comptabilité de la société et selon les principes comptables exposés dans l'Annexe ci-après.

I. NOTE N°1 - MODES ET METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

1.1 Les faits marquants

La vérification fiscale dont la société faisait l'objet au titre des exercices 2012 et 2013 s'est achevée sur l'exercice. Les provisions initialement constituées en exceptionnel ont été revues et s'élèvent désormais à 13 542 euros.

La mise en œuvre du règlement des Autorités des normes comptables (ANC) n°2015-05 portant sur les instruments financiers à terme et les opérations de couverture n'a pas d'impact dans les comptes sociaux de la sociaux. Ce règlement est applicable à compter du 1er janvier 2017.

1.2 Les évènements postérieurs à la clôture

RAS

2. REGLES GENERALES D'ETABLISSEMENT ET DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels sont établis selon disposition du Code de Commerce et des règles énoncées par le Plan Comptable Général, notamment le règlement des Autorités des Normes Comptables (ANC) n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié par les règlements ANC n° 2015-06 et n° 2016-07, ainsi que le règlement ANC n° 2015-05 portant sur les instruments financiers à terme et opérations de change.

Les comptes annuels de l'exercice sont élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- continuité de l'exploitation.

3. METHODE DES COUTS HISTORIQUES

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation, ci-après décrits, ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

4. IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

- **Frais de recherche et de développement :** les dépenses de recherche sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été supportées. Les dépenses de développement sont également comptabilisées en charges.

- **Logiciels informatiques** : les logiciels sont immobilisés et amortis selon le mode linéaire sur une durée de 3 à 8 ans, en fonction de leur montant et de leur nature, à compter de la date d'acquisition.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'achat selon les critères déterminés par la réglementation CNC 2004-06, et 2002-10 sur les actifs et leur dépréciation.

La société a opté pour la constatation en charges et non l'activation des frais qui pouvaient être étalés avant la mise en place du nouveau règlement sur les actifs. La valeur brute des immobilisations n'inclut pas les frais d'acquisition.

Compte-tenu de la nature des actifs corporels, la comptabilisation par composants n'est pas applicable.

Les plans d'amortissement sont déterminés selon la durée d'utilité pour l'entreprise, fonction de la consommation des avantages économiques attendus et des conditions probables d'utilisation des biens.

Les immobilisations corporelles sont amorties fiscalement selon le mode linéaire ou dégressif. La différence éventuelle entre amortissements comptables (linéaires) et amortissements fiscaux est enregistrée en amortissements dérogatoires dans les capitaux propres.

Les durées de vie retenues dans le calcul des amortissements sont présentées en note 8.

En plus des amortissements, une dépréciation peut être constatée si des indices de perte de valeur tangibles, clairement identifiés et chiffrables existent en cours d'exercice ou à la clôture. La dépréciation éventuelle des actifs, mise en évidence à l'occasion de ces tests, est comptabilisée directement en résultat. Les dépréciations éventuelles viennent modifier la base amortissable des actifs de manière prospective. Les dépréciations sont reprises dans les conditions prévues par les textes, lorsque les évènements à l'origine des pertes de valeur ont disparu.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participation sont évalués à leur coût historique d'acquisition. Une provision est constituée sur les titres de participation lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'inscription au bilan. Cette valeur est déterminée en fonction de l'actif net réestimé de la filiale et de ses perspectives de rentabilité et de développement, de manière cohérente avec la position retenue dans les comptes consolidés en matière de dépréciation des goodwill.

Une provision n'est toutefois constatée que lorsque la filiale a atteint un rythme d'exploitation normal s'il s'agit d'une créance, ou lorsque la phase d'intégration dans le groupe est achevée s'il s'agit d'une acquisition

Le poste contient également des prêts, des dépôts et cautionnements évalués à leur coût d'entrée au bilan.

5. CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes ont été évaluées, pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, donné lieu à constitution de provisions pour dépréciation ou pour risques, pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les comptes clients en monnaies étrangères ont été convertis et comptabilisés sur la base du dernier cours du change précédant la date de clôture de l'exercice. Les écarts positifs n'ont pas été constatés en exploitation. Les pertes latentes résultant de cette conversion ont entraîné la constitution d'une provision pour perte de change.

Dans un souci de cohérence avec les créances d'exploitation, les dettes se rattachant à des comptes courants sont comptabilisées en « dettes diverses » puisqu'elles participent au financement de l'exploitation. Le montant s'élève à 47 805 euros au 31/12/2017 ; il était de 476 737 euros au 31/12/2016.

6. OPERATIONS EN DEVISES

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date d'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises sont converties au taux de change en vigueur à la date de clôture.

En application du nouveau règlement ANC n° 2015-05 portant sur les instruments financiers à terme et les opérations de couverture, les gains et pertes constatés entre le cours de change à l'origine et le cours de règlement sont enregistrés dans le résultat financier lorsqu'ils sont relatifs à des opérations financières ou placements comptabilisées en devises, et en résultat d'exploitation lorsqu'ils sont relatifs à des opérations commerciales.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ». Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques pour leur montant total, inscrits au compte de résultat en exploitation ou en financier selon la nature des créances et dettes.

7. DISPONIBILITES

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les disponibilités en devises étrangères non rapatriables et non utilisables pour les besoins de chantiers locaux font, le cas échéant, l'objet de provisions pour dépréciation.

8. PROVISIONS

En application des dispositions du règlement 2014-03 et de son recueil de normes, une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers, qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci et lorsqu'une estimation fiable du montant peut être faite.

Ces provisions pour risques couvrent notamment :

- les provisions pour litiges sociaux et commerciaux,
- les provisions destinées à couvrir des actions en cours sur les risques fiscaux et autres procédures,
- les provisions pour perte de change,
- les provisions pour pertes à terminaison,
- les provisions pour risques fiscaux,
- les provisions pour restructuration.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé, à échéance propre, ou d'un début d'exécution.

PROVISIONS POUR CHARGES

Provision pour engagement de retraite

Par ailleurs, la société comptabilise en provisions pour charges le coût des avantages postérieurs à l'emploi accordés à son personnel et correspondant à des régimes à prestations définies ; dans le cadre de ces régimes, en effet, le groupe a obligation de payer des niveaux de prestations convenus aux membres de son personnel en activité ou à ses anciens salariés, les risques actuariels incombant alors au groupe : ils correspondent aux engagements de fin carrière (IFC) définis par la convention collective SYNTEC : l'engagement est calculé selon la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte d'hypothèses actuarielles (taux de mortalité, taux de turn over, taux d'actualisation et taux d'augmentation des salaires, âge de départ...). La société utilise des tables de turn over par tranche d'âge et par catégorie socio professionnelle.

Le détail des hypothèses actuarielles retenues est communiqué en note 9bis.

Les écarts actuariels (liés aux changements d'hypothèses de calcul et liés aux distorsions entre les hypothèses utilisées et la réalité) sont appréhendés selon la méthode du corridor. Cette méthode consiste à comptabiliser les écarts actuariels en résultat de manière étalée sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés, pour le montant qui excède 10% de la valeur de l'engagement à l'ouverture.

Le coût des services passés, lié à des modifications de régime est constaté immédiatement en résultat pour la partie acquise et il est différé sur la durée moyenne d'acquisition des droits pour la partie non acquise.

L'engagement au titre des IFC est constaté au bilan en provisions pour charges pour le montant de l'engagement total, ajusté du coût des services passés différés et des écarts actuariels non comptabilisés. La société ne dispose pas d'un fond externe permettant une gestion et un financement des indemnités de départ à la retraite.

La réduction ou la liquidation d'un régime d'avantages postérieurs à l'emploi donne lieu à la reprise immédiate, par le compte de résultat, des engagements antérieurement comptabilisés.
La variation de l'engagement au titre de l'exercice, analysée selon ses différentes composantes (coût des services passés, coût financier, écarts actuariels...) est présentée en note 9bis ci-après en distinguant la partie comptabilisée et la partie non comptabilisée.

Provision pour abondement

Dans le cadre de l'accord de participation des salariés, un abondement de 33 % est octroyé par l'employeur au titre des versements investis dans le FCPE « ARTELIA » du plan d'Epargne Groupe. Sur la base des arbitrages effectués l'an dernier par les salariés et du montant du fond de participation évalué en fin d'exercice, une provision pour abondement a été comptabilisée en charge d'exploitation, d'un montant de 272 euros.

9. DETERMINATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

La méthode retenue pour la reconnaissance du chiffre d'affaires est celle dite à l'avancement des travaux. Cet avancement est déterminé pour chaque contrat par application d'un pourcentage mixte résultant du nombre de blocs fabriqués et du nombre de blocs posés exprimé en m3 comparés au nombre de blocs prévisionnels à fabriquer et à poser exprimé également en m3. La société dispose à cet effet d'une gestion prévisionnelle par contrat faisant l'objet d'actualisations périodiques.

Lorsqu'un contrat doit conduire à un résultat global déficitaire, il est constaté une provision pour perte à terminaison égale à la différence entre la perte totale estimée et la perte constatée au stade d'avancement. Les provisions sont évaluées en coût de revient complet.

Les décalages de facturation négatifs issus du calcul du chiffre d'affaires à l'avancement ont été comptabilisés en produits constatés d'avance.
Les décalages de facturation positifs quant à eux viennent se rajouter au poste clients.

10. ACHATS

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achats mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondants à leur nature.

11. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELLES

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise. (note 28)

12. CREDIT D'IMPOT COMPETITIVITE D'EMPLOI

La société bénéficie d'un crédit d'impôt compétitivité emploi calculé, conformément à l'article 244 quater C du Code Général des Impôt, au taux de 7 % pour l'exercice 2017. Il s'élève à un montant de 4 384 euros comptabilisé en produit d'impôt dans le sous compte 69 du plan comptable.

Le crédit d'impôt compétitivité emploi est utilisé conformément à son objet en participant à l'amélioration de la compétitivité de la société dans les domaines de l'innovation et de la recherche, de l'investissement productif, des efforts soutenus en matière de formation qui excèdent les minimums légaux, du recrutement, de la prospection de nouveaux marchés, du maintien de son fonds de roulement.

13. INTEGRATION FISCALE ET IMPOT SUR LES BENEFICES

INTEGRATION FISCALE

Depuis l'exercice 2015, la société est intégrée fiscalement avec ARTELIA HOLDING SAS (n° Siren : 802 044 776), société Mère. La convention d'intégration fiscale prévoit que la société calcule et comptabilise son impôt comme en l'absence d'intégration.

En conséquence, la société a enregistré une charge nette de 244 832 euros correspondant au solde de l'impôt pour 249 216 euros sans déduction de crédits d'impôt s'élevant à – 4 384 euros.

RETENUES A LA SOURCE

Certains contrats export peuvent donner lieu à une retenue à la source dans le pays où ont été réalisés les travaux ou études. Cette retenue à la source est enregistrée directement au débit d'un compte de bilan 44 – Etat, retenue à la source. Ce compte vient en diminution du compte 44 : Etat, Impôt Société à payer.

En fin d'exercice, si la société n'a pas obtenu le justificatif de versement ou n'est pas en capacité de le récupérer, la retenue à la source est réintégrée dans les charges d'exploitation.

NOTE N° 2 CHANGEMENT DE METHODE

NEANT

NOTE N° 3 CONSOLIDATION

La société fait partie d'un périmètre de consolidation dont la société consolidante est la SAS ARTELIA HOLDING (Siren 802044776) située 2 avenue Lacassagne, le First Part-Dieu, 69003 LYON

CLI SAS

NOTE N° 7 - MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations	Valeur Brute au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice
		Réévaluations pratiquées	Acquisitions Créations apports nouv. prêts	Virement de poste à poste	Cessions ou mises hors service	
Frais d'établissement et de développement						
Autres postes d'immobilisations incorporelles	45 343					45 343
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**45 343**					**45 343**
Terrains						
Constructions sur sol propre						
Constructions sur sol d'autrui						
Installations générales, agencements des constructions						
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 019					1 019
Installations générales, agencements, aménagements divers	7 988					7 988
Matériel de transport						
Matériel de bureau et mobilier informatique	19 336					19 336
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**28 344**					**28 344**
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL GENERAL	**73 688**					**73 688**

NOTE N° 8 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

Immobilisations amortissables	Montant des amortissements au début exercice	Augmentations de l'exercice		Diminutions de l'exercice		Montant des amortissements à la fin de l'exercice
		Dotations de l'exercice	*dont : Apports*	Cessions et rebuts	*dont : Dissolution*	
Frais d'établissement, de recherche et de dév.						
Autres postes d'immobilisations Incorporelles	45 343					45 343
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**45 343**					**45 343**
Terrains						
Constructions sur sol propre						
Constructions sur sol d'autrui						
Installations générales, agencements des constr.						
Installations techniques, matériel et outillage indust.	1 019					1 019
Installations générales agencements, aménagements	7 988					7 988
Matériel de transport						
Matériel de bureau et informatique, mobilier	18 604	325				18 930
Emballages récupérables et divers						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**27 612**	**325**				**27 938**
TOTAL	**72 956**	**325**				**73 281**

DUREE ET MODE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Immobilisations Incorporelles & Corporelles

Logiciels :	Linéaire entre 3 et 5 ans
Logiciels de gestion (> 150 k€) :	Linéaire, 8 ans
Frais de recherche et développement :	Linéaire, 5 ans
Agencement de constructions :	Linéaire, 10 à 20 ans
Matériel technique :	Linéaire, 5 à 7 ans
Agencements, aménagements :	Linéaire, 4 à 10 ans
Matériel de transport :	Linéaire, 5 ans
Matériel de bureau et informatique :	Linéaire, 3 à 5 ans
Mobilier :	Linéaire, 4 à 10 ans

NOTE N° 9 - ETAT DES PROVISIONS

Rubriques	Montant début 2017	Augmentations de l'exercice		Diminutions		Montant fin 2017
		Dotations	dont : Apports	Reprises	dont : Dissolution	
Provisions pour investissement Amortissements dérogatoires						
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES						
Provisions pour litiges	**293**	272		**293**		272
Provisions pour garanties données aux clients						
Provisions pour pertes sur marchés à terme						
Provisions pour amendes et pénalités						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour pensions, obligations similaires	48 263	4 250				52 513
Provisions pour impôts	18 000			4 458		13 542
Provisions pour renouvellement des immo.						
Prov. pour gros entretien et grandes révisions						
Prov. pour ch. soc. et fisc. sur congés à payer						
Autres provisions pour risques et charges	39 500	86 372		39 500		86 372
TOTAL PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	**106 056**	**90 894**		**44 251**		**152 699**
Sur immobilisations incorporelles						
Sur immobilisations corporelles						
Sur immobilisation de titres mis en équivalence						
Sur immobilisation de titres de participation						
Sur autres immobilisations financières						
Sur stocks et en-cours						
Sur comptes clients						
Autres provisions dépréciations						
TOTAL PROVISIONS POUR DEPRECIATION						
TOTAL GENERAL	**106 056**	**90 894**		**44 251**		**152 699**
Dont dotations et reprises d'exploitation		*90 894*		*39 793*		
Dont dotations et reprises financières						
Dont dotations et reprises exceptionnelles				*4 458*		

NOTE N° 9 BIS - PROVISIONS POUR RETRAITE

Les évaluations actuarielles reposent sur un certain nombre d'hypothèses à long terme. Ces hypothèses sont revues annuellement.
Les hypothèses de calcul des provisions pour retraites sont les suivantes :

	2017/12	2016/12
Taux d'actualisation	1,40%	2,00%
Revalorisation des salaires annuels	1,50%	2,00%
Taux de charges sociales	50,80%	50,80%
Age de départ	65 ans	65 ans
Rotation du personnel	Par tranche d'âges	Par tranche d'âges
Table de mortalité	INSEE H-F 2010-2012	INSEE TD-TV 09-11

La provision pour retraite évolue de la manière suivante :

Mouvements de l'exercice

	Exercice PRECEDENT	Coût des services courants	Coût financier	Variation actuarielle	Changements de régime	Prestations services	Exercice CLÔTURE
Exercice 2016/12							
Valeur actualisée de l'obligation	59 768	2 241	1 195	2 350			65 554
Modifications du régime							
Ecarts actuariels	(15 675)			(1 615)			(17 290)
Passif comptabilisé	**44 093**	**2 241**	**1 195**	**735**			**48 264**
Exercice 2017/12							
Valeur actualisée de l'obligation	65 554	2 454	983	(4 594)			64 397
Modifications du régime							
Ecarts actuariels	(17 290)			5 406			(11 884)
Passif comptabilisé	**48 264**	**2 454**	**983**	**812**			**52 513**

L'incidence de l'évolution de la provision pour retraite sur le compte de résultat est la suivante :

	31/12/2017	31/12/2016
Dotation (reprise) à la provision pour retraite		
Coût des services courants	2 454	2 441
Coût financier	983	1 195
Amortissement écart actuariel	812	735
Total Dotation	**4 249**	**4 370**
Dotation (reprise) à la provision pour retraite		
Reprise sur prestations services		
Total Reprise		

NOTE N° 12 - A) CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

✔ Charges constatées d'avance

Nature des charges	2017/12	2016/12
Charges d'exploitation :	1 612 702	1 097 165
Charges financières :		
Charges exceptionnelles :		
TOTAL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	**1 612 702**	**1 097 165**

✔ Produits constatés d'avance

Nature des charges	2017/12	2016/12
Produits d'exploitation :	3 080 897	2 242 597
Produits financiers :		
Produits exceptionnels :		
TOTAL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	**3 080 897**	**2 242 597**

NOTE N° 12 - B) PRODUITS A RECEVOIR SUR CREANCES

Produits à recevoir	2017/12	2016/12
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	17 240	36 903
Autres créances	8 275	
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	**25 515**	**36 903**

NOTE N° 14 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Catégories de titres	Clôture N-1	Nombre de titres créés pendant l'exercice	Remboursés sur N	Total	Valeur nominale
Actions ordinaires	7 400			7 400	10 €
Actions amorties					
Actions à dividende prioritaire					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissements					
Total	**7 400**			**7 400**	**10 €**

NOTE N° 15 TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX

	01/01/2017	Augmentation de capital	Diminution de capital	Affectation résultat N-1	Resultat N	Autres mouvements	31/12/2017
Capital en nombre d'actions	7 400						7 400
Valeur nominale	10						10
Capital social ou individuel	74 000						74 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...							
Ecarts de réévaluation							
Réserve légale	7 400						7 400
Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves réglementées							
Autres réserves							
Report à nouveau	100 374			(40 662)			59 711
Résultat de l'exercice	329 337			(329 337)	375 807		375 807
Subventions d'investissement							
Provisions règlementées							
Dividendes versés				370 000		(370 000)	
Total capitaux propres	**511 111**			**0**	**375 807**	**(370 000)**	**516 919**

NOTE N° 16 INCIDENCE DES EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES

	2017/12	2016/12
RESULTAT DE L'EXERCICE	**375 807**	**329 337**
Impôts sur les bénéfices		
Produits& charges d'intégration fiscale	**244 832**	**158 280**
RESULTAT AVANT IMPOTS	**620 639**	**487 617**
Dotations aux amortissements dérogatoires		
Reprises sur provisions pour amortissements dérogatoires		
RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES (avant impôts)	**620 639**	**487 617**

NOTE N° 17 - ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS

✔ Variations des impôts différés ou latents

NATURE	Début exercice		Variations		Fin exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Provisions réglementées						
Subventions d'investissements						
Charges non déd. temporairement						
Provision pour Participation des salaries	28 420		9 556		37 976	
Provision engagement retraite	48 263		4 250		52 513	
Autres provisions non déductibles	39 793		46 851		86 644	
Produits non taxables temporairement						
- plus values nettes à court terme						
- plus values de fusion						
-plus-values à long terme différées						
Charges déduites						
(ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisés						
BASES	**116 476**		**60 657**		**177 133**	
Eléments à imputer						
Déficits reportables fiscalement						
Amortissements différés						
Moins-values à long terme						
Autres						
BASES						
Impôt société correspondant (34,43 %)	40 103		2 804		42 907	
Impôt société après réforme (25,83 %)			13 564		13 564	
Accroissement / Allégements de la dette future des impôts	**40 103**		**16 368**		**56 471**	

NOTE N° 19 CHARGES A PAYER

Charges à payer	2017/12	2016/12
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	458 681	330 290
Dettes fiscales et sociales	92 895	103 186
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	**551 576**	**433 476**

NOTE N° 20 - ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

POSTES DU BILAN	Montants concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Prêts filiales		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	2 595 552	
Capital souscrit appelé non versé		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	308 602	
Autres dettes	47 806	
Produits d'exploitation		
Charges d'exploitation	(1 994 301)	
Produits financiers		
Autres produits financiers	5 926	
Charges financières		
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
Produits d'IS - Intégration fiscale	4 200	
Charges d'IS - Intégration fiscale	(249 216)	

NOTE N° 21 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

✔ Etat des créances

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	614 579	614 579	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	573	573	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	60 399	60 399	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	8 275	8 275	
Groupe et associés	2 595 551	2 595 551	
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	1 612 701	1 612 701	
Total des créances	**4 892 080**	**4 892 080**	

✔ Etat des dettes

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit à un an maxi				
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit à + de un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	780 621	780 621		
Personnel et comptes rattachés	87 277	87 277		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	54 830	54 830		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	38	38		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	47 805	47 805		
Autres dettes (dont dettes relatives à des	1 637	1 637		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	3 080 897	3 080 897		
TOTAUX	**4 053 107**	**4 053 107**		

NOTE N° 22 ECARTS DE CONVERSION

POSTES CONCERNES	ACTIF				PASSIF
	Montant brut	Compensé par couverture de change	Provision	Montant net	Montant
Acomptes sur immobilisations					
Prêts					
Autres créances immobilisées					
Créances d'exploitation					
Créances diverses					
Dettes financières					
Dettes d'exploitation					
Dettes sur immobilisations					
Autres					
TOTAL					

NEANT

NOTE N° 24 EFFECTIFS

Catégories	Effectif moyen salarié	
	2017/12	2016/12
Ingénieurs et Cadres	1	1
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Administratifs	2	2
Total	3	3

Remarque : l'effectif à temps partiel pour une durée inférieure à l'exercice est pris en compte en proportion du temps de travail effectif, par référence à la durée conventionnelle ou légale du travail.

NOTE N° 25 - REMUNERATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Les organes de direction ne sont pas salariés de CLI.

NOTE N° 28 - IMPOT SUR LES SOCIETES

	2017/12	2016/12
Résultat fiscal de droit commun	747 649	482 975
Taux d'imposition	33.33%	33.33%
Charge d'Impôt Société en l'absence d'intégration fiscale	249 216	160 992
Produits et charge d'intégration fiscale (crédits d'impôt déduits sauf CICE)	/	/
CICE-Crédit d'impôt compétitivité emploi	(4 384)	(2 711)
Rappels fiscaux et contributions sur les dividendes		
Contribution filiales		
PRODUIT ET CHARGE NETS D'IMPOT SOCIETE	**244 832**	**158 281**

NOTE N° 27 - RESULTAT FINANCIER

Nature	2017/12	2016/12
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	7 500	4 548
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	7 677	4 923
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	15 177	9 471
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change	6 375	4 754
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	6 375	4 754
TOTAL GENERAL	8 801	4 717

NOTE N° 28 - RESULTAT EXCEPTIONNEL

Nature	2017/12	2016/12
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
- *Dédits et pénalités perçus sur marchés*		
- *Pénalités*		
- *Rappel d'impôts et de charges*		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
- *Cession des immobilisations*		
- *Autres*		
Reprises sur provisions et transferts de charges	**4 458**	
- *Reprise provisions exceptionnelles*	*4 458*	
- *Reprise amortissements dérogatoires*		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 458	
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
- *régualrisations*		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		**293**
- *Redressement fiscal*		
- *Adondement personnel*		*293*
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		293
TOTAL GENERAL	**4 458**	**(293)**

NOTE N° 29 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Rubriques	2017/12			2016/12
	France	Export (1)	Total	Total
Ventes de marchandises				
Ventes de produits finis				
Production vendue de services	278 084	2 550 032	2 828 116	2 807 367
TOTAL	**278 084**	**2 550 032**	**2 828 116**	**2 807 367**

(1) : l'exportation indirecte comprend les prestations facturées à des clients français qui ont des marchés à l'export

NOTE N°33 ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés

ENGAGEMENTS DONNES	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises liées	Autres
Avals :						
Cautions :						
Garanties						
Autres :						
TOTAL						

NEANT

Engagements reçus

ENGAGEMENTS REÇUS	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises liées	Autres
Avals :						
Cautions :						
Garanties : Garanties bancaires sur marchés publics & privés	**213 628**					**213 628**
Autres :						
TOTAL	**213 628**					**213 628**

CLI SAS

✓ Dettes garanties par des sûretés réelles

Postes concernés	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs comptables nettes des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales		NEANT	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
TOTAL			

✓ Concours bancaires court terme

Type de concours	Autorisation	Utilisation
Découverts et/ou crédit de trésorerie non centralisés sur ARTELIA HOLDING	Néant	Néant
Découverts et/ou crédit de trésorerie centralisés sur ARTELIA HOLDING	22 000 000 €	
Lignes de garanties sur les marchés (publics, privés) non centralisées sur ARTELIA HOLDING	Néant	Néant
Lignes de garanties sur les marchés (publics, privés) centralisées sur ARTELIA HOLDING	Néant	